

Département du Rhône - Arrondissement de Lyon

CCAS de Saint-Romain-en-Gal



Élus :	15	Le mercredi 29 avril 2026, le Conseil d'Administration du CCAS de la commune de Saint-Romain-en-Gal, légalement convoqué le vendredi 24 avril 2026 s'est réuni en séance publique à l'Espace Louis Graff sous la présidence de Luc THOMAS, Président.
Présents :	12	
Absent(s) :	1	
Pouvoir(s) :	2	
Votant(s) :	14	
Présents		Luc THOMAS, Marie-Alice SEUX, Yves ROBERT, Sandrine ALONZO, Ahlem BOULEFKHAD, Jacques GOURDIN, Jacques ROSSET, Denise BAH, Laurent DOUDAINE, Robert GELAS, Eliane GIRAUD, Jean-Paul TURBELIN
Absent(s) ayant laissé(s) procuration(s)		Annabelle RODRIGUEZ pouvoir à Ahlem BOULEFKHAD Martine VIALLE pouvoir à Laurent DOUDAINE
Absent(s)		Guy SUBLET
Secrétaire de séance		Sandrine ALONZO

Délibération n° 03-2026 : Compte de gestion 2025

Rapporteur : M. Jacques GOURDIN

Monsieur Jacques GOURDIN présente au Conseil d'administration le compte de gestion 2025 du CCAS.

VU l'exécution des dépenses et des recettes relatives à l'exercice 2025, comptabilisées par Madame la Trésorière de Vienne, qui s'établissent comme suit :

FONCTIONNEMENT	DEPENSES	RECETTES
Crédits ouverts	47 000,00 €	47 000,00 €
Réalisations	31 877,40 €	37 509,16 €

Soit un excédent de 5 631,76 € pour l'exercice 2025.

VU l'excédent de l'exercice 2024 de 11 095,13 €,

CONSIDERANT que le résultat 2025 est de 16 726,89 €.

Monsieur GOURDIN demande au Conseil d'administration d'approuver le compte de gestion 2025 du CCAS.

Le Conseil d'administration, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- **APPROUVE** le compte de gestion pour l'exercice 2025,
- **DIT** que le compte de gestion de l'exercice 2025, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

Délibération originale

La Secrétaire de séance,
Sandrine ALONZO



C.C.A.S
St ROMAIN EN GAL

Le Président du CCAS,
Luc THOMAS

